

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 08 avril 2026</b>	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président.
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,  
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,  
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,  
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,  
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,  
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,  
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,  
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,  
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,  
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François  
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 42 Pouvoir(s) : 6 Votants : 48
---	--

**N°2026B55DGS : ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot que l'article L. 1424-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est composé, notamment, de représentants des

## AR Prefecture

047-200068930-20260409-2026B55DGS-DE  
Reçu le 09/04/2026  
Publié le 09/04/2026

communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignés par leurs assemblées délibérantes. Ces représentants sont élus pour une durée déterminée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Par arrêté du 5 janvier 2026 (publié au Journal officiel le 11 janvier 2026), le représentant de l'État a fixé au 22 juillet 2026 la date limite pour l'organisation de ces élections. Cette échéance s'impose à l'ensemble des collectivités territoriales et EPCI concernés, qui doivent procéder à la désignation de leurs représentants avant cette date.

Dans ce cadre, il appartient à Fumel Vallée du Lot de désigner ses représentants titulaires et suppléants au Conseil d'Administration du SDIS de Lot et Garonne. Cette désignation doit respecter les règles de parité et de représentativité prévues par les textes, ainsi que les principes de bonne gouvernance et d'intérêt général qui guident l'action des services publics locaux.

Monsieur le Président propose les candidats suivants pour siéger au Conseil d'Administration du SDIS de Lot et Garonne :

Monsieur Lionel PAILLAS en tant que représentant titulaire et Monsieur Gérard BEUVELOT en tant que représentant suppléant.

**Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire,**

**1°) – Désigne, pour représenter Fumel Vallée du Lot au Conseil d'Administration du SDIS de Lot et Garonne :**

**Monsieur Lionel PAILLAS en tant que représentant titulaire et Monsieur Gérard BEUVELOT en tant que représentant suppléant.**

**2°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 09 avril 2026

La Secrétaire de séance,



**Julien REYNES**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Le Président,



**Jean-Jacques BROUILLET**

**Certifié exécutoire le : 09/04/2026**

**Reçu en Préfecture le : 09/04/2026**

**Publié ou Notifié le : 09/04/2026**

-----